

I. Crédit bancaire

A fin février 2022, l'encours du crédit bancaire s'est établi à 962,9 MMDH, en hausse annuelle de 3,3%.

Crédit bancaire par agent économique

	Encours en MMDH			variations en % depuis		
	févr-22	janv-22	févr-21	févr-22	janv-22	févr-21
Crédit bancaire *	962,9	-0,3	3,3			
Agents non financiers	842,8	0,1	3,3			
Entreprises non financières	448,6	0,2	2,8			
Privées	403,5	0,2	3,8			
Publiques	45,1	0,1	-5,4			
Ménages	367,2	-0,1	3,7			
Agents financiers	120,1	-2,5	3,5			

* Y compris le financement participatif

ENTREPRISES NON FINANCIERES PRIVEES

- L'augmentation annuelle de 3,8% des crédits aux ENF privées recouvre des hausses de 6,7% des facilités de trésorerie et de 3% des prêts à l'équipement ainsi qu'une baisse de 4,8% des prêts immobiliers.

Crédit bancaire aux entreprises privées par objet économique

	Encours en MMDH			variations en % depuis		
	févr-22	janv-22	févr-21	févr-22	janv-22	févr-21
Total	403,5	0,2	3,8			
Facilités de trésorerie	188,0	0,3	6,7			
Equipement	103,8	0,3	3,0			
Immobilier	50,3	-2,3	-4,8			
Autres crédits *	12,2	-8,9	-10,5			
Créances en souffrance	49,1	5,2	8,9			

* Composés essentiellement du crédit-bail, d'affacturage et de diverses autres créances

- L'enquête de conjoncture de BAM indique que l'accès au financement, au T4-2021, a été jugé normal par 90% des entreprises industrielles, avec un coût du crédit en stagnation.
- Selon les résultats de l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre de T4-2021, les critères auraient été assouplis pour les crédits de trésorerie, maintenus inchangés pour ceux à l'équipement et durcis pour les prêts à la promotion immobilière.

Par taille, les critères auraient été maintenus inchangés aussi bien pour les TPME que pour les GE. Pour ce qui est de la demande, elle aurait connu une hausse tant pour les TPME que pour les GE et pour tous les objets de crédit.

- Au T4-2021, les taux appliqués aux nouveaux crédits ressortent en hausse, d'un trimestre à l'autre, de 10 pbs à 4,30%. Par taille d'entreprise, elles ont augmenté de 18 pbs à 4,01% pour les GE et reculé de 10 pbs à 4,88% pour les TPME.

Taux débiteurs (en%)

	T4-2021	T3-2021	T4-2020
Global	4,26	4,17	4,28
Entreprises privées	4,30	4,20	4,30
TPME *	4,88	4,98	4,49
GE**	4,01	3,83	4,13

* Très Petites et Moyennes Entreprises (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 175 MDH).

** Grandes Entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 175 MDH).

MENAGES

- A fin février 2022, les crédits aux ménages ont enregistré une hausse annuelle de 3,7%, traduisant essentiellement une augmentation de 4,3% des prêts à l'habitat.

- Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 16,4 MMDH, après 12 MMDH une année auparavant.

Crédit bancaire aux ménages par nature de crédit

	Encours en MMDH			variations en % depuis		
	févr-22	janv-22	févr-21	févr-22	janv-22	févr-21
Total	367,2	-0,1	3,7			
Habitat	233,7	0,1	4,3			
Mourabaha immobilière*	16,4	1,4	36,9			
Consommation	55,5	0,4	2,5			

* Y compris les marges constatées d'avance

- Au T4-2021, les banques déclarent des critères d'octroi inchangés tant pour les prêts à l'habitat que pour les crédits à la consommation. Pour la demande, elle aurait progressé aussi bien pour les prêts à la consommation que pour ceux à l'habitat.
- Pour ce qui est des taux appliqués aux nouveaux crédits aux ménages, ils ressortent, au T4-2021, en stagnation à 4,24% pour les crédits à l'habitat et en baisse de 4 pbs à 6,47% pour ceux à la consommation.

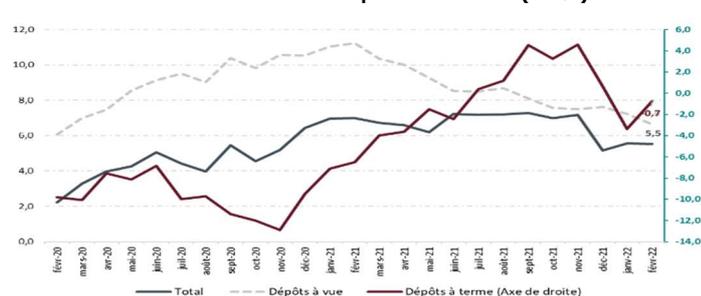
Taux débiteurs par objet (en %)

	T4-2021	T3-2021	T4-2020
Ménages	5,16	5,18	4,95
Crédits à l'habitat	4,24	4,24	4,33
Crédits à la consommation	6,47	6,51	6,40

II. Dépôts bancaires

- Les dépôts auprès des banques ont enregistré, à fin février 2022, une hausse annuelle de 5,5% pour s'établir à 1 050,2 MMDH.
- Les dépôts des ménages se sont établis à 779,7 MMDH, en hausse annuelle de 2,7% avec 186,9 MMDH détenus par les MRE. Les dépôts des entreprises privées ont, pour leur part, progressé de 11,7% pour atteindre 166,4 MMDH à fin février.

Evolution annuelle des dépôts bancaires (en %)



- Les taux de rémunération des dépôts à terme à 6 mois ont enregistré, à fin février 2022, une hausse de 10 points de base pour s'établir à 2,12% tandis que ceux à 12 mois ont diminué de 26 points de base pour atteindre 2,36%. Pour les comptes d'épargne, leur taux minimum de rémunération a été fixé à 1,05% pour le premier semestre 2022, soit une hausse de 2 points de base par rapport au semestre précédent.

Taux créditeurs (en %)

	févr-22	janv-22	déc-21	nov-21	oct-21
Comptes à terme					
6 mois	2,12	2,02	2,19	2,15	2,13
12 mois	2,36	2,62	2,53	2,51	2,21